

Le journal de



www.mairiedebourg.fr



Elle est arrivée à BOURG, alors géocachez !



Edito

En cette fin d'année parfois propice à des bilans de toutes sortes, peut-être prendrons-nous des décisions, penserons-nous à une nouvelle direction à prendre : ces fameuses résolutions malmenées par le temps !

Passons cette période dans la joie, la magie des fêtes que nous pouvons faire exister malgré ces surenchères à la surconsommation. Sont-ils là les rêves, les surprises ?

Accueillons ces fêtes avec un regard neuf, celui d'un enfant, laissons-nous illuminer, réchauffer par la douceur, la tendresse des nôtres, des autres.

Illuminons nous-mêmes les regards de ceux que rencontrons par un regard chaleureux, un sourire, quelques paroles, un geste amical : signes infimes, tellement importants parfois, sans que nous nous en rendions compte.

Transformons-nous en cette bougie qui éclaire lorsque l'obscurité pointe son nez trop tôt

Démarrons une année pétillante pour la 3ème décennie de ce nouveau siècle et faisons rayonner en nous, et alentours paix, joie, amour.

Joyeuses fêtes à chacun !

Le mot du Maire

2020 sera une année de renouvellement de l'équipe municipale, des commissions, de l'ex CCAS.

L'ensemble de l'équipe du conseil municipal a travaillé durant ces 6 ans, aux destinées de la commune dans l'intérêt de tous. Ces 6 années ont été riches de projets et d'évènements : passage à l'apport de proximité pour les déchets ménagers, fin de la commercialisation des parcelles du lotissement et des travaux de viabilisation, toiture de la mairie avec la réfection du clocheton cher aux anciens élèves de l'école du village, procédure de protection de nos captages, rénovation et modernisation du réseau d'eau potable, mise en place de la participation citoyenne. Mais ce que je retiendrai de ce mandat et je pense que je ne serai pas le seul, ce sont les commémorations du centenaire de la présence des américains à Bourg. Cet évènement qui a nécessité un an de préparation, qui a demandé une adhésion exemplaire des habitants du village, qui a connu un succès non démenti, restera le point d'orgue de ce mandat et j'oserais dire de l'ensemble de mes mandats. Il sera difficile de faire mieux.

Notre village peut aussi compter sur un grand nombre de bénévoles que je me dois de remercier au nom de tous. Sans cet esprit, Bourg ne serait pas Bourg.

En cette période de fêtes, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui approche. Santé, bonheur et prospérité à toute votre famille et vos proches. Je vous donne rendez-vous le 5 janvier pour un moment de convivialité en attendant le rendez-vous de mars où je m'en remettrai aux urnes, tout comme certains de l'équipe actuelle qui souhaitent repartir pour un tour.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous



À venir...

21 décembre 2019

Noël des enfants

5 janvier 2020

Vœux de la municipalité

25 février 2020 (à confirmer)

Carnaval des enfants

14 mars 2020

Repas de printemps BTP

15 et 22 mars 2020

Elections municipales

11 avril 2020

Chasse aux Œufs

NEW

8 Mai 2020

Monument aux morts

14 ou 28 juin 2020 (à confirmer)

Vide grenier BTP

13 juillet 2020

Repas champêtre et feux d'artifice

2 août 2020

« Poulets Party » BTP

11 novembre 2020

Armistice 1918 au monument

15 novembre 2020

Repas des aînés

20 novembre 2020

Soirée Beaujolais

Sommaire

Edito, le mot du maire

Rétrospective du semestre

Geocaching à Bourg

Les décisions du conseil

Application Illiwap

Etat civil

Ils nous ont quittés

Infos

Le second semestre en images

JUILLET 2019

Agréable soirée festive pour la Fête Nationale

Samedi **13 juillet** au soir, les habitants du village, accompagnés d'amis ou en famille se sont retrouvés à l'endroit habituel pour le traditionnel repas champêtre organisé par la municipalité à l'occasion de la **Fête Nationale**. L'apéritif de bienvenue servi à l'extérieur du hangar d'**André** a permis aux **110 invités** de se saluer ou de faire connaissance avec les nouveaux habitants. Tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de cette soirée : un service attentionné, un buffet copieux et varié préparé par un **traiteur de Vaux**, la vingtaine de desserts concoctés par les pâtisseries du village, le tout, dans une ambiance animée et chaleureuse. Vers 22h30, l'assemblée est sortie au bruit des premiers pétards pour admirer et applaudir les bouquets multicolores du **feu d'artifice** programmé par trois artificiers chevronnés. Un temps fort de convivialité apprécié de tous.



Un temps magnifique ce dimanche **4 août** ! On ne pouvait espérer mieux pour passer un agréable moment festif sous les frondaisons de l'Echenot. C'est ce que pensaient, à leur arrivée sur le site, les **110 personnes** inscrites à la 5^{ème} édition « **Poulet Party** » organisée par l'association « **Bourg Patrimoine et Traditions** ». Après l'apéritif de bienvenue et le mot d'accueil du président **Bernard Gouriet**, les invités se sont installés autour des grandes tablées sous l'ombre bienfaisante des arbres. Au menu : le taboulé de **Dédette**, trio de fraîcheurs, des poulets rôtis par **Quinquin**, des légumes variés préparés par **Michel**, puis les fromages du terroir suivis d'une coupe de fruits et de tranches glacées garnies de gaufres sèches,... le tout servi par une équipe féminine dynamique et attentionnée. Une ambiance conviviale et chaleureuse a régné durant tout l'après-midi ponctué par les animations habituelles : loterie, jeu de quilles, coupe-saucisson, passe-boules...de quoi satisfaire les préférences de chacun. Ce repas champêtre annuel doit sa réussite à la compétence de la **vingtaine de bénévoles** qui se sont investis généreusement durant trois jours. En soirée, autour du barbecue, ils projetaient déjà l'organisation de la 6^{ème} édition qui aura lieu le **2 août 2020**.



SEPTEMBRE 2019

Le syndicat des bouilleurs de cru se porte bien

Samedi **21 septembre**, l'assemblée générale du syndicat communal des bouilleurs de cru s'est tenue à la salle de réunion sous la présidence de **Dominique Thiébaud** qui a souhaité la bienvenue aux **douze membres** présents, les remerciant de leur assiduité, preuve de leur attachement au syndicat. Après la lecture par le secrétaire **Bernard Gouriet** du compte rendu de l'assemblée générale 2018, les adhérents ont approuvé le bilan financier présenté par le trésorier **André Gouriet**. Afin de maintenir l'état satisfaisant des comptes, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'augmenter la cotisation en la fixant à 20 €.

Une demande d'adhésion a été validée à l'unanimité, le syndicat comptant désormais **15 adhérents**. L'assemblée générale de la Fédération départementale des bouilleurs de cru s'est tenue à Cohons le samedi 28 septembre. Le président a fait savoir à l'assemblée que le **congrès National** des bouilleurs de cru se déroulera à **Saints-Geosmes les 1^{er}**,

Dîmons dans le bois.

AOUT 2019



2, 3 et 4 mai 2020. Il a proposé aux adhérents de faire participer le syndicat à ce congrès. L'organisation d'un repas pris en commun pourrait être envisagée dans le cadre de cet événement. Le président a souhaité que soit renouvelée, à l'automne 2020, une journée « **portes ouvertes** » à l'intention des habitants du village. Le verre de l'amitié a clos de manière sympathique cette réunion annuelle.



OCTOBRE 2019

Joyeuses retrouvailles pour les 25 ans de l'Amicale des anciens élèves



Samedi **5 octobre**, la salle de convivialité, anciennement salle de classe, a servi de cadre idéal pour le rendez-vous annuel des anciens élèves de **M.Grépin** et de l'école de Bourg qui ont fêté le **25^{ème} anniversaire** de leur amicale. L'assemblée générale a été consacrée au rapport des activités et au bilan financier qui ont fait apparaître une situation saine de l'association et une bonne stabilité des effectifs. Après avoir dégusté les délicieux amuse-bouches faits maison accompagnés par les bulles de l'anniversaire, les participants se sont réunis autour d'une table joliment décorée de fleurs automnales pour partager un excellent repas préparé par **Daniel Choné**. Dans une ambiance chaleureuse, les souvenirs et les anecdotes ont émaillé les conversations, chacun prenant des nouvelles des uns et des autres. Avant de se quitter, les convives n'ont pas manqué de prendre rendez-vous pour les deux manifestations prévues en 2020 : une journée champêtre **en juin** et le repas annuel **le 5 octobre**.

Nouvel habitant

La rue du château compte un nouvel habitant depuis la mi-octobre, **Rémi Mervelay**, responsable du parc Doras à Villegusien. Il était domicilié auparavant à Balesmes. Il est venu s'installer à **Bourg** car c'est dans cette commune qu'il a trouvé la maison d'habitation recherchée, au calme et

proche de la zone commerciale de Saints-Geosmes. Il apprécie l'**esprit d'entraide** qui anime le village et se déclare très heureux de l'accueil reçu des habitants. Il partage son temps libre entre l'aménagement intérieur de sa maison, la pratique d'activités sportives et de longues promenades avec son **chien Irco**. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation au village.



La commune s'engage dans la participation citoyenne

« Renforcer le lien entre les élus, la population et les forces de sécurité de l'État » C'est le principe de la participation citoyenne »

La lutte contre la délinquance et notamment contre les vols constitue une priorité pour les services de l'État. Le dispositif de « **participation citoyenne** » a été mis en place afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Le concept est fondé sur la **solidarité de voisinage** et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

A ce jour, des dispositifs de **participation citoyenne** sont actifs partout en France. Plus précisément, **5000 communes** ont signé des conventions et plusieurs dizaines sont en cours de signature.



Jeudi **24 octobre**, une réunion s'est tenue à la mairie pour intégrer dans la commune dans ce dispositif. Le maire **Dominique Thiébaud** a remercié de leur présence la **sous-préfète Stéphanie Marivain**, le **lieutenant-colonel Louis**, commandant adjoint du groupement de la Haute-Marne, le **chef d'escadron Stepien**, commandant de la compagnie de gendarmerie de Langres, l'**adjudant Fagot**, commandant de la brigade de Longeau et le **maréchal des logis-chef Brizin**

réfèrent pour la commune de Bourg. Il a précisé que suite à la réunion publique organisée le 14 juin, **quatre personnes** se sont inscrites pour devenir **citoyen référent**. Ces volontaires ont signé leur engagement en prenant connaissance de leur rôle de vigilance, de prévention et de relayeur d'informations. En souhaitant « plein succès au partenariat », **la sous-préfète** a exprimé toute sa confiance dans le fonctionnement du dispositif. Des échanges ont suivi entre les participants sur l'esprit et les objectifs de la participation citoyenne.

Outre l'**apposition de panneaux** aux entrées du village pour signaler la mise en place du dispositif, un projet de vidéo-surveillance est à l'étude afin de renforcer la sécurité notamment celle des biens des habitants.



La Shal découvre le patrimoine communal

Samedi **26 octobre**, dans l'après-midi, des membres de la **Société historique et archéologique de Langres (Shal)** accompagnés d'habitants du village et des alentours ont découvert l'histoire et le patrimoine du village sous la conduite de **Alain Catherinet**, assisté de **Michel Pernot**.

Dans son mot de bienvenue, le maire **Dominique Thiébaud** a souhaité bonne visite aux **70 participants** après un petit commentaire sur la richesse du patrimoine communal. Le **Président de la Shal Pierre Gariot** a présenté le programme de l'après-midi et les guides du jour. Dans son exposé, **Alain Catherinet** a retracé l'histoire du village. Situé à proximité de l'ancienne voie romaine Agrippa, Bourg n'était à l'origine qu'un château-fort qui a été, au moyen-âge, la résidence habituelle des **évêques de Langres**. Pendant la guerre de cent ans, les royalistes du pays de Langres ont détruit le château qui était alors la demeure de Charles de Poitiers partisan des anglais (approbation par Charles VII en 1434). L'auditoire a suivi avec attention le commentaire sur l'église, de style néo-gothique, consacrée en 1894 sous le nom de **Notre-Dame de Bourg** et dont la construction a été réalisée grâce à la générosité de la **famille Hudelet Constant**. Sous un beau soleil, les visiteurs ont arpenté les rues du village : visite de la maison forte, description de l'architecture typique d'une maison paysanne du XIXe siècle, remarques sur des éléments décoratifs des maisons anciennes...A l'entrée du chemin de Cherrey, **Alain Catherinet** donna des précisions sur l'ancien prieuré. Après un arrêt au belvédère, **Michel Pernot** a fait un exposé sur la demeure de **M.Gallimard**, proche de l'emplacement, dans le cimetière, de l'ancienne église démolie en 1910. Il raconta

l'histoire étonnante d'une statue représentant « la Force » une des deux seules rescapées d'un violent orage sur les **sept statues** présentes dans le parc, nichées, avant la révolution, dans une chapelle de la cathédrale de Langres.. La visite s'est poursuivie dans le parc de **M. et Mme Mirailé**. La promenade du belvédère est ponctuée par une succession de tableaux : un nymphée, un majestueux cèdre du Liban et son jumeau, des escaliers, un appareillage fréquent entre la roche-mère et les murs de soutènement, une grotte, ...et de belles échappées visuelles sur le vallon. **Raphaële Mirailé** a su faire partager sa passion qu'elle développe pour la mise en valeur de ce site pittoresque. La visite s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



Gaieté d'enfer pour Halloween

Vendredi **31 octobre**, les enfants du village n'ont pas hésité à affronter une grisaille tenace pour faire partager aux habitants leur plaisir de fêter **Halloween**. Sous l'œil des parents, ce petit groupe de sorcières, de monstres et surtout de vampires a fait le tour du village, s'arrêtant au seuil des maisons afin d'assouvir leur envie de friandises. Bon **nombre de villageois** ont pu satisfaire l'appétit de la horde endiablée et échapper aux sortilèges. A l'issue de leur tournée, le butin a été partagé entre tous par les **mamans** qui avaient préparé un goûter fort copieux à la salle de convivialité. **Halloween** mobilise toujours...l'occasion d'apporter de **la couleur**, de **la gaieté** et de **l'animation** dans le village la veille de la Toussaint.



Les bénévoles au service du village



Fidèles au rendez-vous, **treize bénévoles** se sont présentés devant la mairie, dimanche **27 octobre**, où les attendait un traditionnel café-brioche, l'occasion de constituer les postes de travail pour un programme bien établi : nettoyage de la terrasse du cimetière avec la coupe des buis victimes de la pyrale, bûcheronnage, enlèvement des fleurs annuelles et autres travaux. Toute la matinée, une **chaleureuse ambiance** a régné au sein des équipes qui se sont retrouvées à midi autour du **verre de l'amitié** pour établir le bilan de la cette matinée citoyenne. Les jardinières et les bacs ont été remisés pour le printemps prochain, le belvédère du bas gagne en visibilité sur le vallon, les pancartes de publicité pour le lotissement ont été enlevées et la structure en osier du centenaire représentant une poignée de main fraternelle franco-américaine a trouvé sa place à l'entrée du village. Un bel **exemple de solidarité** pour mettre en valeur la commune.

NOVEMBRE 2019



Le 11 novembre : une date inoubliable

Malgré la grisaille, une **soixantaine de personnes** étaient rassemblées autour du monument coloré de chrysanthèmes par une famille bénévole, pour commémorer le 101^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. Le maire **Dominique Thiébaud** a lu le message de la secrétaire d'Etat auprès de la **Ministre des Armées** qui soulignait notamment « les valeurs d'honneur, de courage de dévouement et de bravoure rappelées par les noms gravés sur le monument ». L'appel des morts pour la France, le dépôt d'une gerbe avec la participation de deux enfants, la minute de silence et l'hymne national ont

ponctué la cérémonie suivie avec recueillement par l'assistance. **Dominique Thiébaud** a remercié les participants qui ont courageusement bravé la froidure pour rendre **hommage aux disparus**. Il les a ensuite conviés à partager le verre de l'amitié à la salle communale.



Convivialité et bonne humeur au menu des aînés



Dimanche **17 novembre**, à midi, une table de fête joliment décorée attendait les **aînés du village** pour leur repas annuel offert par la municipalité. Dans son propos de bienvenue, le maire **Dominique Thiébaud** a salué les **40 participants** dont les membres de l'équipe bénévole du CCAS qui assurent depuis six ans la réussite de ce repas. Il a eu une pensée émue partagée par tous pour les absents retenus par des problèmes de santé. **Le maître de cérémonie Bernard** a intronisé avec humour et solennité les **cinq promus** de l'année auxquels ont été remis un diplôme et « l'assiette d'or » de la confrérie des aînés du village, une bonne introduction pour accompagner l'apéritif et les amuse-bouches, suivis d'un excellent repas préparé par le **traiteur habituel**, le tout accompagné de boissons choisies proposées par les sommeliers du jour. Dans une ambiance chaleureuse, les participants ont apprécié ces moments d'amitié et d'échanges. Chacun est reparti avec en cadeau **le jeu sur le Pays de Langres**, de quoi entretenir les méninges pendant les longues soirées d'hiver.



Le beaujolais nouveau dignement fêté

Vendredi 22 novembre, l'association **Bourg Patrimoine et Traditions** avait convié les habitants du village et leurs amis à célébrer à la salle de convivialité l'arrivée du **beaujolais nouveau**. Une **cinquantaine** de personnes étaient présentes à cette soirée traditionnelle pour déguster avec modération ce vin jeune et gouleyant accompagné d'un menu de qualité composé d'une assiette de mise en bouche suivie d'un assortiment de charcuteries, fromages, brioches et fruits. Très vite, une **atmosphère festive** a gagné les convives qui ont apprécié ce moment de partage et de bonne humeur. Un autre rendez-vous est déjà programmé pour le printemps.



GEOCACHING A BOURG

Géocaching : la plus grande chasse au trésor du monde à notre porte



Le Geocaching est né en Mai 2000 avec la démocratisation des GPS. Le 3 mai 2000, lendemain de l'ouverture du service GPS au grand public, Dave Ulmer, informaticien américain, cache un seau contenant un carnet, un crayon et des cadeaux dans une forêt de l'Oregon et publie les coordonnées sur internet afin que d'autres personnes puissent partir à sa recherche. La première "geo-cache" était née. Le principe du jeu : trouver le contenant (« la cache »), signer le carnet pour prouver sa visite et raconter son expérience sur internet.

En trois jours, deux personnes retrouvent le seau grâce à leur GPS et partagent leur aventure en ligne. La semaine suivante, d'autres joueurs autour du monde commencent à proposer leurs propres caches... Le géocaching se développe en quelques jours.

Aujourd'hui, près de 20 ans plus tard, il existe des millions de caches dans le monde entier... et jusque dans le village de Bourg qui en abrite cinq !

Geo-cachez à Bourg

Depuis quelques mois, cinq caches ont été installées à Bourg. A l'initiative d'Elyane Mathey et sa fille Eliette, des habituées du géocaching, ces petites boîtes ont été déposées en différents lieux du village.

Rejoignez la communauté des géocacheurs (chasseurs de caches) et partez à la recherche des cinq caches :

- **Bourg #1 - Bienvenue à Bourg** - Tradi- GC8C0DF par ElMat52
- **Bourg #2 - A la découverte du village** - Multi - GC8C0CA par ElMat52
- **Bourg #3 - Le camp américain** - Mystery - GC8C5P1 par ElMat52
- **Bourg #4 - Bonus** - Mystery - GC8C64Z par ElMat52
- **Le trésor de la forêt / Treasure of the forest** - Multi - GC532K2 par Fayran

Ces caches, plus ou moins faciles à trouver, vous amèneront à la découverte des rues du village, de ses forêts et de son histoire. L'occasion de belles promenades, seul, en famille ou entre amis !

Les villages et forêts alentours abritent aussi des dizaines de caches souvent à proximité de lieux et monuments remarquables : Cohons, Brennes, Saints-Geosmes, Langres et des milliers de trésors vous attendent dans le monde entier...

Et comment ça marche ? Petit mode d'emploi pour partir à la recherche de votre première cache :

Matériel indispensable: - un smartphone
 - un crayon

Première étape: aperçu des caches à proximité

Au lancement de l'application, une carte apparaît avec les caches à proximité de vous. Vous rencontrerez différents types de caches dont les plus courants sont les suivants:

 <p>Traditionnelle</p>	<p>Il s'agit du type de caches le plus commun. Les coordonnées de la cache vous sont directement données. Il vous reste à vous rendre à cet endroit pour trouver la boîte, mais attention, elle est parfois très bien cachée !</p>
 <p>Multi</p>	<p>Il vous faudra aller à plusieurs endroits pour recueillir des indices qui vous permettront de calculer les coordonnées finales de la cache (ou parfois celles du prochain point).</p>
 <p>Mystère</p>	<p>Le plus souvent, il vous faudra résoudre une énigme avant de partir sur le terrain afin de déterminer les coordonnées. Dans d'autres cas, les indices pour trouver les coordonnées sont donnés dans les autres caches d'une même série.</p>

Deuxième étape: La chasse au trésor ! Chercher (et trouver) la cache !

Sur place, utilisez vos yeux et tous vos sens car le GPS ne vous amène qu'à environ 5m de la cache. Ensuite, cherchez ce qui semble sortir de l'ordinaire, sous des pierres, dans le trou d'un tronc d'arbre, dans une cabane à oiseau... tout ou presque est possible.

Troisième étape: Signer le logbook

Une fois la cache trouvée, vous trouverez à l'intérieur un carnet (le "logbook") sur lequel vous devrez inscrire la date de votre passage et votre surnom. La signature du logbook est la seule preuve que vous avez bien trouvé la cache. Comme il n'y pas forcément de crayon dans la boîte, n'oubliez pas d'en apporter un ! N'oubliez pas la règle, pour tout objet pris dans la boîte, il faut en remettre un autre. Enfin, replacez bien la cache comme vous l'avez trouvée. Elle fera le bonheur d'un prochain « géocacheur » !

Quatrième étape: Signaler sa visite en ligne

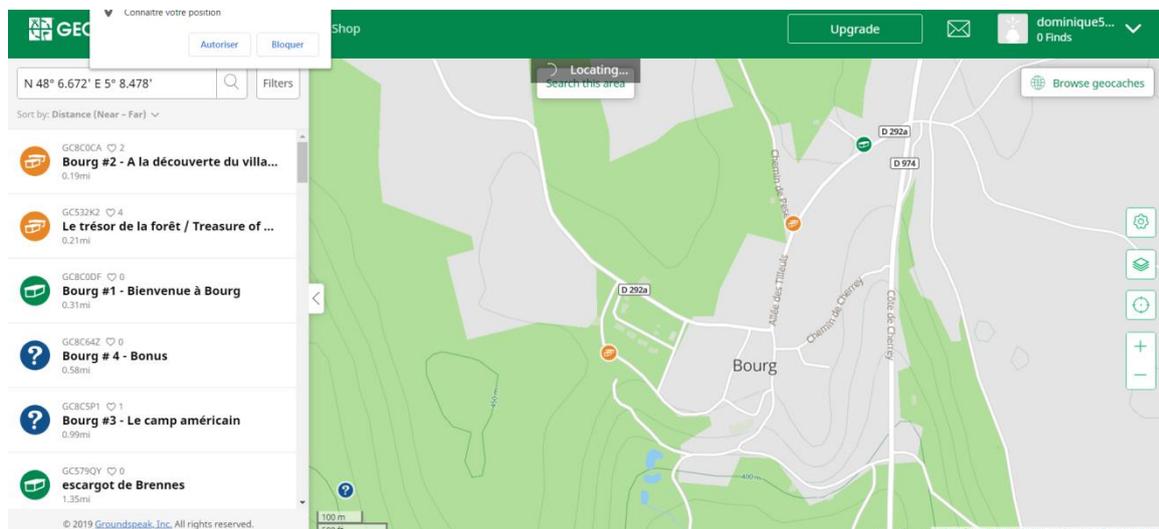
Signalez votre visite (soit trouvée, soit non trouvée) et racontez votre aventure avec l'application geocaching (bouton log sur la description de chaque cache) ou sur la page correspondant à la cache sur le site geocaching.com.



Un exemple classique de cache



Le logbook signé prouve la découverte



Les P'tits Loups en action !

La commune de **Bourg** soutient l'Association des Parents d'Elèves Les P'tits Loups de l'école Jean Breton à Saints-Geosmes, afin de participer aux actions réalisées pour les enfants du village scolarisés de la Petite Section au CM2.

A la rentrée 2019, sept enfants du village étaient scolarisés à l'école de Saints-Geosmes, contre neuf l'année précédente. L'APE « Les P'tits Loups » a été créée en janvier 2012 pour apporter une aide financière et matérielle aux projets de l'école. Elle est actuellement présidée par Stéphane Hardilliat et compte 48 familles adhérentes.

Chaque année, l'APE organise des manifestations afin de participer aux projets de l'école et d'en diminuer le coût pour les familles.

Avant chaque rentrée, l'association organise des commandes groupées de cahiers auxquelles les parents qui le souhaitent peuvent participer. Elle permet ainsi à tous les élèves d'avoir les mêmes cahiers et facilite la rentrée pour les parents et enseignants.

Afin de récolter des fonds, l'APE organise chaque année un loto à Saints-Geosmes, le dernier ayant eu lieu le 3 novembre 2019. Elle a participé également au Téléthon le 8 décembre.

Le 16 mars 2020, comme à chaque printemps, elle organisera une bourse aux jouets et à la puériculture au gymnase de Saints-Geosmes.

Pour clôturer l'année scolaire, les parents d'élèves seront de nouveau à pied d'œuvre le 12 juin 2020 pour la fête de l'école. Ils se chargeront de l'organisation des jeux, repas et buvette.

En 2018/2019, l'ensemble des manifestations a rapporté un peu plus de 6000€, les subventions des communes l'ont aidée à hauteur de 2300€, dont 50€ par la commune de Bourg.

Ainsi, en 2018/2019 et comme chaque année, l'APE Les p'tits loups a apporté une aide financière pour la participation des élèves aux spectacles des Diseurs d'Histoires et Tintamars. Les classes de CM1 et CM2 sont allées visiter Verdun. (et)

Exceptionnellement en 2020, toutes les classes élémentaires bénéficieront d'un séjour d'une semaine : les CP et CM2 iront à la maison de Courcelles, les GS-CE1 iront à la base de voile de La Liez, les CE2-CM1 partiront à Val André en Bretagne. Ceci sera possible grâce à un versement de 15500€ de l'APE.

Des projets qui laisseront probablement longtemps des souvenirs à nos chères têtes blondes...



Les P'tits Loups lors des rencontres philosophiques à Langres



Les P'tits Loups lors de Tintamars à Hortes

La chasse à l'arc

Peut-être lors de promenade, avez-vous croisé des chasseurs à l'arc : pratique qui s'étend. Elle a lieu sur Bourg et sur Saints-Geosmes, une fois par semaine (5 fois au bois de Bourg). Les périodes, les plans de chasse déterminés chaque année par la fédération départementale des chasseurs sont communs aux différents types de chasse.

La chasse à l'arc était interdite avant 1995, considérée comme inefficace. Il a fallu élaborer une réglementation ainsi que des normes en matière de puissance d'arc et de lames (bout des flèches). Cette pratique est maintenant en constante augmentation. Il est nécessaire de posséder un permis de chasse et de suivre la formation d'une journée, obligatoire.

Elle est dispensée par la fédération des chasseurs et l'association départementale des chasseurs à l'arc (40 membres pour l'Association départementale, dont 20 viennent sur Bourg et Saints-Geosmes). La représentation féminine est très faible, en effet, une seule femme fait partie de l'équipe venant sur Bourg.

Une matinée est consacrée aux bonnes pratiques, à la législation, à la découverte du matériel. L'après-midi, quant à elle, est réservée à l'utilisation, la pratique du matériel ainsi qu'à la manière de monter aux arbres. Aujourd'hui, ce type de chasse est considéré comme efficace.



Deux écoles existent : celle des arcs traditionnels et celle des arcs à mécanisme. Cette dernière a davantage de puissance, de vitesse et possède un viseur : il s'agit d'un matériel plus sophistiqué, permettant une longue portée. On tire généralement entre 10 et 20 mètres. Certains chasseurs pratiquent ces deux méthodes. Un entraînement régulier s'avère indispensable. Il est nécessaire de tirer régulièrement même en dehors des périodes de chasse. L'arc traditionnel demande un entraînement plus important. Dans l'idéal, il faut se placer à moins de 10 mètres de l'animal.

Deux types de chasse existent comme chez les chasseurs à la carabine : à l'affût (chasse individuelle) et en battue. Celle-ci a lieu tous les lundis à partir d'octobre. Les hommes se postent sur les coulées (passage du gibier), perchés dans les arbres, déployant force et souplesse. Une équipe de deux ou trois hommes traquent le gibier et encerclent les parcelles de manière stratégique. Par an, une vingtaine de chevreuils, trois sangliers et des renards sont prélevés afin de réguler chaque population. Les animaux ne voient pas les chasseurs en hauteur, ils ne lèvent pas la tête, cependant ils s'adaptent : si les chasseurs sont postés aux mêmes endroits à différentes reprises, les animaux se mettent à lever la tête, comme s'ils se méfiaient. La flèche décochée provoque la mort de l'animal par hémorragie, il n'a pas le stress du bruit.

Cette technique demande beaucoup de précision, des conditions optimales. Il faut être proche, placer la flèche et éventuellement savoir s'abstenir de tirer donc garder la maîtrise. La chasse à l'approche commence le 1er juin : des mâles sont alors prélevés. Quant aux battues, elles ont lieu début octobre, elles concernent d'abord les sangliers afin d'éviter les dégâts dans les cultures.

Lors de vos promenades dans le Bois d'Amour et dans le Grand Massif : levez les yeux, peut-être apercevrez-vous quelques archers !

Chasse aux œufs

NEW

Chaque année, quand reviennent les fêtes de Carnaval et d'Halloween, les petits monstres et jolies princesses du village parcourent les rues et frappent aux portes des habitants. Ils repartent toujours avec des paniers remplis de bonbons, confiseries ou quelques pièces offerts par les habitants. Depuis l'année dernière, toutes les pièces ont été conservées comme un trésor et seront prochainement utilisées pour l'organisation d'une chasse aux œufs.

Le rendez-vous est donc pris samedi 11 avril à 11h devant la mairie. Les gourmands de moins de 12 ans, équipés d'un panier, pourront partir à la recherche des œufs de Pâques qui seront dissimulés dans le village. Ils les rapporteront à la mairie où le butin sera partagé entre tous les participants. Les gourmands de plus de 12 ans qui les accompagnent pourront ensuite partager le verre de l'amitié qui sera servi à la salle communale. En cas de météo capricieuse, les informations seront affichées sur la porte de la mairie.



Un petit coin de paradis



Nous y flânon en promenade, nous allons y remplir nos seaux et arrosoirs, nous y passons d'agréables moments. Depuis plusieurs années, le site des « Auges » est entretenu par des bénévoles. Malheureusement nous constatons des incivilités régulièrement à cet endroit tranquille : pierres dans l'eau, bouteilles vides abandonnées, tuf endommagé.....

**Pour permettre à tous de continuer à profiter de cet endroit agréable,
pensons à mieux le respecter !**

Les décisions du conseil

Séance du 30 août 2019

2019_21_1 - SITS de Rolampont - Modification des Statuts

Considérant la dissolution du SITS de Neuilly-L'Evêque, l'intégration de nouvelles communes du Bassigny et de l'extension de périmètre de service de transport scolaire. Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les modifications des statuts du SITS de Rolampont

2019_22_1 - SITS de Rolampont - Désignation des délégués au futur comité syndical

Considérant les futurs statuts qui entreront en vigueur à compter du 08 juillet 2019 "intitulé composition du comité syndical" de désigner les délégués qui siègeront au futur comité syndical. Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : **Madame Marie-Claude GAY**
- Délégué suppléant : **Monsieur Laurent GOUTRY**

2019_23_1 - Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par Agri NRJ Langres pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation collective sur la commune de Langres, dans le cadre de la consultation du public

Considérant la demande d'enregistrement pour l'unité de méthanisation collective agricole située à Langres. Le maire donne lecture du courrier et de la note explicative de synthèse du projet. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable pour la demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation agricole à Langres

2019_24_1 - VEOLIA - Convention d'assistance technique

Monsieur le maire expose la nécessité d'entretenir le réseau d'eau de façon régulière et systématique et de les maintenir en bon état de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention reçue par VEOLIA qui a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières des prestations effectuées sur les installations de la commune.

La convention proposée par Véolia pour l'assistance à l'exploitation du service de distribution d'eau potable est conclue pour une durée de 3 ans. Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de Véolia d'assistance technique et autorise le Maire à signer tout document se rattachant à ce dossier

2019_25_1 - Participation citoyenne

Monsieur le Maire expose que le concept de la participation citoyenne est une démarche qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif vise à:

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Monsieur Le Maire expose les termes du protocole de la participation citoyenne.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide

- D'adhérer au dispositif « participation citoyenne »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » et tout autre document se rattachant à ce dossier

2019_26_1 - Protection des captages deau potable "Fontaine Blanche" et " Echenot"

L'étude de l'Aire d'Alimentation du Captage de la source "Fontaine Blanche" a été identifiée comme captage prioritaire. Elle conduit à l'établissement de la carte définitive du bassin d'alimentation de la source.

Cette étude était un prérequis à l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable "Fontaine Blanche" et "ECHENOT".

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé et rappelle l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, et qu'il est nécessaire de faire réaliser une analyse dite "de première adduction" aux captages.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De poursuivre l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau de la commune en eau potable;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à contacter le bureau "Sciences Environnement" pour la continuité des opérations de protection;
- D'adresser une demande d'analyse dite "première adduction" auprès de l'ARS

2019_29_1 - Indemnité de Conseil année 2019 - Agent comptable

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur DENIS Xavier, Receveur, 100 % de l'indemnité de conseil et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

2019_30 - Régie d'avance - Création

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'une carte d'achat faciliterait le règlement de certains achats de fonctionnement.

Pour son utilisation une régie d'avance et une régie de recettes de fonctionnement doivent être créées.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

2019_32 - Familles Rurales de Longeau - location salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe le Conseil, que la salle des fêtes est mise à disposition de l'Association Familles Rurales de Longeau, afin d'assurer la pratique du yoga pour la somme de 500 € pour la saison 2019/2020.

2019_33 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Télécommunications

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2018 :

- 39,28 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 52,38 € par kilomètre et par artère en aérien,

2019_34 - Don - Encaissement de chèque

Monsieur le Maire explique que la Société de Chasse a fait un don à la commune d'un montant de 903 €.

2019_35 - Règlement Général de la Protection des Données : Adhésion au service « RGPD » mis à disposition par le centre de gestion de la Haute-Marne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne (dit « CDG52 ») et réalisé par les services de celui de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mettre à disposition du CDG 52 pour le compte des collectivités de Haute-Marne son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

2019_28_1 - Budget Lotissement - Décision modificative budgétaire - Frais notaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil que pour mandater la note de frais de la SCP GOUX/PERSONENI, suite à la vente du lot 4 (DUHAUT/LOPES), d'un montant de 675.89 €, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Séance du 25 novembre 2019

Syndicat des transports scolaires de Rolampont -Dissolution

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dissolution du SITS de ROLAMPONT au 01/01/2020, sous réserve de la modification concomitante des statuts de la communauté de communes du Grand Langres à la même échéance, la rendant compétente à la suite du SITS.

CCGL - rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Grand Langres - Approbation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité sur l'évaluation des charges transférées selon la méthode de droit commun décrite au code général des impôts, suite aux deux transferts de compétence suivants :

- Zone d'activité des Nouvelles Franchises – transfert de compétence de la ville de Langres à la CCGL en application de la loi NOTRe,
- Transports scolaires – restitution de la compétence aux 20 communes du Bassigny suite à décision du conseil communautaire en 2018, suite à fusion des deux communautés en 2017.

Enfin, l'évaluation des charges transférées relative à la compétence scolaire pour Hûmes-Jorquenay a été rectifiée suite à la fourniture de nouveaux éléments par la commune, relatifs à 2015, année de référence.

Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT tel qu'il figure en annexe.

CCGL - attribution de compensation dérogatoires fixées librement - compétence balayage des rues

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le conseil communautaire du 24 septembre a délibéré favorablement au financement de la compétence balayage des rues sans impacter les attributions de compensation. Il convient toutefois, dans le cadre de la procédure des attributions de compensation libres, que le conseil municipal valide le fait que l'attribution de compensation de la commune ne soit pas impactée par ce transfert de compétence, mesure évidemment favorable aux finances communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la délibération du conseil communautaire n°2019-65 du 24 septembre 2019

CCGL - modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres - Transports scolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour la modification des statuts de la communauté de communes afin que la communauté de communes exerce à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence transports scolaires, sous réserve de la dissolution dans le même temps du SITS de Rolampont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes et la version consolidée

Systeme de vidéosurveillance - mise en place et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de mission de sécurité dont il doit faire preuve auprès de la population.

Monsieur le Maire insiste sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo protection qui est avant tout un vrai moyen de prévention et qui dans certains cas, pour la petite délinquance, permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

Ainsi, plusieurs zones ont été clairement identifiées avec le référent sureté de la gendarmerie nationale comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue.

Il s'agit :

- Caméra 1 : Rue des Tilleuls
- Caméra 2 : Rue Général Patton
- Caméra 3 : Rue du Château

L'équipement de ce système de vidéosurveillance s'élève à 50.134,85 € H.T

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'installer un système de vidéo-surveillance sur le territoire de la commune de Bourg. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance ;
- à solliciter des demandes de subventions subvention auprès : du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de l'Etat, du GIP ;
- signer tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéo-protection

Location tarif : salle de convivialité

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur concernant la location de la salle polyvalente,

Location tarif : Tables et Bancs

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur concernant la location des tables et bancs

Location tarif : Mange-debout

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur concernant la location des Mange-debout

SDED 52 : Travaux effacement des réseaux aérien

Monsieur le Maire expose l'avant-projet reçu par le SDED52 relatif aux travaux relatifs à l'effacement des réseaux aériens (réseaux électriques et téléphoniques) et remplacement des luminaires par ampoules LED.

Cet avant-projet est décomposé en 3 tranches :

- Tranche 1 : Centre Bourg. Le montant des travaux s'élève à 562.400,00 € TTC
- Tranche 2 : Allée des Tilleuls. Le montant des travaux s'élève à 371.200,00 € TTC
- Tranche 3 : RD 974. Le montant des travaux s'élève à 661.100,00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- De réaliser des travaux des tranche 1 et 2
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux
- de reporter les travaux relatif à la tranche 3

Budget Eau et Assainissement - Décision modificative budgétaire – Capital d'intérêts d'emprunts et redevance collecte domestique 2018

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve ces décisions budgétaires modificatives

Attribution de subventions

- Société de chasse Saint Hubert de Bourg : 100 €
- Société de Chasse Saint Hubert de Bourg : 100 € pour l'année 2018
- Amicale des donneurs de sang : 92 €
- AFM Téléthon : 50 €

Attribution de compensation dérogatoire libre compétence scolaire, péri- et extra-scolaire

Considérant les disparités entre communes eu égard au coût de la compétence scolaire, péri- et extra-scolaire, liées au fait que 6 communes avaient des emprunts en cours lors du transfert de la compétence scolaire et pas les autres, liées également au fait qu'un emprunt est terminé depuis 2018 et qu'un autre le sera l'année prochaine,

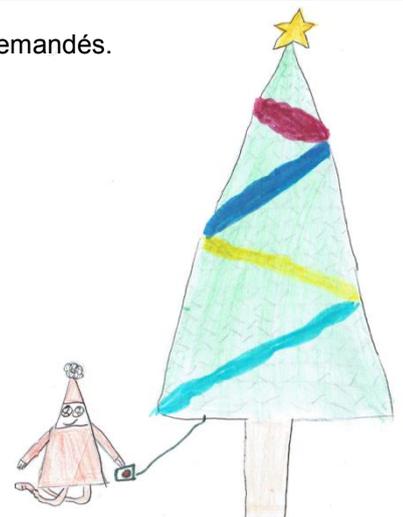
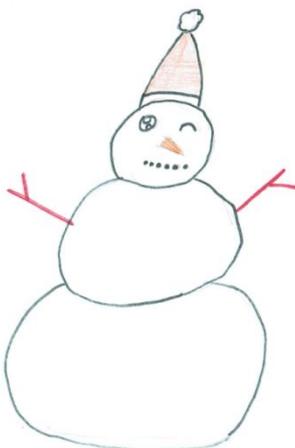
Afin d'assurer une solidarité entre les communes quant au financement des investissements dans les écoles encore en cours d'amortissement et de remboursement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve la fixation de « la part investissement » de l'attribution de compensation dérogatoire libre relative à la compétence scolaire, péri- et extra-scolaire, selon le montant des charges transférées indiqué en annexe pour la commune,
- Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 tel qu'indiqué en annexe pour la commune,
- Dit que ce montant sera pris en compte dès 2019

Questions diverses

Présentation du dossier restauration de l'escargot de Bourg, plusieurs devis ont été demandés.



Dessins réalisés par
des enfants du village

Suivez l'actualité de votre ville en temps réel avec l'application **illiwap**



Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement **3 étapes!**

Vous êtes déjà 41 à vous être connectés sur « Mairie de Bourg »

1

Téléchargez l'application illiwap sur l'App Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android)



2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement

3

Cliquez sur **SUIVRE**

SUIVRE

et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone

Etat civil



Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Mr Remi Mervelay
- Mr et Mme Grosjean
- Mr et Mme Baude Frédéric et Anne
- Mr Beaurain Guillaume



Ils nous ont quittés



Gabrielle Vallet dite « **Gaby** » s'est éteinte le jeudi 17 janvier, à l'âge de 89 ans, à la maison de retraite de Percey le Pautel, au terme d'une vie bien remplie. Elle est née à Saint-Thiébaud dans le Jura, le 27 juillet 1929. Cadette d'une fratrie de quatre enfants, elle a perdu sa maman à l'âge de 3 ans, ce qui a perturbé son enfance. Elle a épousé **Léon Vallet** le 19 mars 1949.

De leur union sont nés 4 enfants : **Danielle, Guy, Gilles et Claire**. Ils ont eu la joie de chérir trois petits-enfants, puis trois arrière-petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial. **Gaby** a été très liée à la vie professionnelle de son mari en le secondant dans les commerces qu'il a tenus dans le Jura et à Dijon.

Après avoir géré une station service à Longeau pendant 6 ans, le couple s'est installé à **Bourg** en 1972 en construisant une maison sur le coteau et en créant un garage avec démolition autos dans la côte de Cherrey. En 1991, ils ont quitté Bourg pour s'installer à Baissey, puis à Longeau.

Léon et Gaby formaient un couple fusionnel qui avait un sens profond des relations humaines, aimant partager de bons moments en famille ou entre amis, ponctués de chants et de poèmes de **Gaby**. Leur retraite a été agrémentée de nombreux voyages en camping-car en France avec leurs petits-enfants et en Espagne, à la découverte de nouveaux horizons et à la rencontre de nouveaux amis.

Gaby était émerveillée par les beautés de la nature qu'elle traduisait par l'entretien de ses fleurs et à travers la peinture et la poésie. Pour le couple, il y a eu le temps des joies familiales mais aussi le temps des épreuves. La disparition prématurée de leur futur gendre en 1979 et de leurs deux fils, **Gilles** à l'âge de 5 ans et **Guy** le 1^{er} janvier 2007 les ont durablement affectés. **Gaby** a eu la douleur de perdre son époux en 2010. D'un caractère enjoué, elle affichait sa personnalité avec complaisance, exprimant son amour pour la vie, sur la famille, les êtres et la nature.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Longeau, le mercredi 23 janvier, en présence d'une nombreuse assistance venue lui rendre un dernier hommage. **Gaby** repose désormais auprès de son mari au cimetière de Bourg.

A toute sa famille, nous renouvelons nos condoléances.

A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg0617@orange.fr permanence le mercredi de 14h à 18h30

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

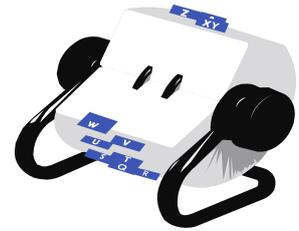
Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° 0 800 330 130

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois



**Pensez aux inscriptions, procurations, le tout est possible en ligne.
Faites-vous connaître si vous souhaitez faire partie du conseil municipal.**

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020
15 ET 22 MARS 2020



Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Philippe Massotte - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry - Bernard Gouriet



Dessin réalisé par des
enfants du village